

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

Après avoir constaté que le quorum est atteint, avec la présence de 11 conseillers, Monsieur Le Maire déclare la séance du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal de 2016 ouverte.

Monsieur Jacques CARTERON est nommé secrétaire de séance.

Absents excusés : Monsieur Marc AMARGER qui a donné pouvoir à Madame Nathalie DI LEONARDO  
Monsieur Eric ANDOCHE qui a donné pouvoir à Madame Claude MACCHABÉE  
Monsieur Stéphane ROUVET qui a donné pouvoir à Monsieur Eric THÉROND

Après lecture du registre des délibérations, les procès-verbaux des conseils municipaux des 3 et 15 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

### 1 - RÉSULTATS FINANCIERS 2015

#### ❖ COMMUNE

1-Fonctionnement :

Dépenses : 298 165,73 €

Recettes : 342 691,67 €

**Résultats 2015 : 44 525,94 €**

2-Investissement :

Dépenses : 191 152,39 €

Recettes : 413 860,52 €

**Résultats 2015 : 222 708,13 €**

#### ❖ ASSAINISSEMENT

1-Exploitation :

Dépenses : 42 738,61 €

Recettes : 42 390,85 €

**Résultats 2015 : - 347,76 €**

2-Investissement :

Dépenses : 96 070,94 €

Recettes : 92 874,94 €

**Résultats 2015 : - 3 196,00 €**

#### ❖ C.C.A.S :

1-Fonctionnement :

Dépenses : 2 051,80 €

Recettes : 2 149,35 €

**Résultats 2015 : 97,55 €**

Les dépenses réelles par habitant s'élèvent à 402,84 € et les recettes impôts à 218,21 €.

Pour préparer le budget 2016, 3 réunions d'adjoints ouvertes à tous les Conseillers sont prévues les 16/02, 01/03 et 15/03 à 19h.

De nouvelles règles pour le FIC 2016/2017/2018 vont s'appliquer avec la création d'un coefficient départemental de solidarité afin d'aider les communes le plus dans le besoin.

Pour les communes de plus de 500 habitants, le taux diminue de 30 % à 25 % avec, pour notre Commune, l'application d'un coefficient 0,92 ce qui ramène le taux réel à 23 %. Perte : 7 %

Pour notre commune, les taux bas de notre fiscalité nous pénalisent pour les dotations. La dotation forfaitaire des communes est en diminution. Pour Yronde et Buron en 2015 = 7 123 €/mois et en 2016 = 6 615 €/mois.

### 2 - BILAN DE MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES :

Bilan de la salle polyvalente proposé par le gestionnaire, M. PEJOUX.

La salle a été mise à disposition 39 fois : 9 fois pour les associations dont 4 gratuites, 24 fois pour les particuliers de la commune et 6 fois pour les particuliers extérieurs. Les recettes s'élèvent à 6 675 € et les dépenses à 4 713 € dont 4 415 € pour l'électricité. Bénéfice = 1 962 €.

Les tarifs sont inchangés depuis plus de 15 ans. Il est décidé de les augmenter cette année avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

- Pour les associations : 80 €

- Pour les particuliers de la commune : 160 €
- Pour les particuliers extérieurs : 480 €
- Pour les associations de la Communauté de communes : 280 €

Bilan de l'Abri du Pèlerin proposé par le gestionnaire, M. CARTERON.

La salle a été mise à disposition 17 fois pour les particuliers de la commune. Elle est utilisée régulièrement à titre gratuit par l'atelier dessin les lundis après-midi et par le Club les mardis après-midi.

Les recettes s'élèvent à 680 € et les dépenses à 1 082,35 € dont 1 062,35 € pour l'électricité. Bilan = - 402,35 €  
Le tarif étant inchangé depuis plus de 15 ans, il est décidé de le passer à 50 € à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

### **3 - COUPE AFFOUAGÈRE :**

Étant donné les conditions d'exploitation de la parcelle, difficiles cette année, le tarif reste inchangé : 60 € + 25 € pour non entretien du chemin.

VOTE : unanimité.

### **4 - SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ÉCOLES :**

Le compte n'est plus utilisé depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, l'école a une coopérative avec un compte autonome. Monsieur le Maire propose de clore le compte de la caisse des écoles.

VOTE : unanimité

### **5 - A.C.C. : APPROBATION DE LA DÉLIBÉRATION DE LA C.L.E.T.C :**

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge (CLETC) définit le nouvel espace d'intérêt communautaire correspondant au lotissement des Meules 1. Cette zone à charge de la commune de Vic-le-Comte sera désormais à charge de la communauté de communes. 13 370 € de transfert de charges annuelles seront déduits à la Commune de VIC LE COMTE.

VOTE : unanimité

### **6 - A.C.C. APPROBATION DE DÉLIBÉRATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE :**

Des modifications statutaires dans le cadre d'une étude du Grand Clermont pour l'aménagement d'une voie verte sur les berges de l'Allier entre Pont-du Château et Chadieu ont été approuvées par A.C.C. pour prendre la compétence « voie verte ».

Ce projet, ayant pour but une fonction touristique et utilitaire, devait, à l'origine, être financé par l'Europe. Pour diverses raisons, la Région Auvergne n'a pas suivi. Aujourd'hui, il est repris par le Grand Clermont avec la condition d'une participation financière de chaque communauté de communes du périmètre.

Coût total pour l'aménagement sans tenir compte des coûts d'entretien ultérieurs = près de 3 Millions d'euros.

Coût de la part d'A.C.C. = 284 206 €.

Bien que le projet soit entériné, une délibération est demandée aux communes.

Monsieur le Maire procède au vote à main levée. Le résultat étant 7 abstentions, 4 voix contre et 4 voix pour, et en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante », la délibération pour le projet de voie verte et la modification des statuts d'Allier Comté Communauté est adoptée.

### **7 - INDEMNITÉ DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT 2016 :**

L'indemnité de surveillance et d'entretien des installations d'assainissement attribuée à M. Jean-Claude MARTINROCHE s'élève à 830 €. Monsieur le Maire propose de la porter à 851 € pour 2016.

Cette activité deviendra une compétence communautaire obligatoire à partir de 2020.

VOTE : unanimité

## **8 - ENTRETIENS PROFESSIONNELS ET FICHES DE POSTE À VALIDER :**

Le système de notation des agents de la Fonction publique territoriale est terminé et remplacé par l'évaluation avec fixation des objectifs. Les entretiens sont effectués par le Maire.

Approbation du nouveau système.

VOTE : unanimité

## **9 - APPLICATION DU DROIT DES SOLS RELATIVE AU P.L.U. - CONVENTION AVEC LA D.D.T. :**

Notre PLU a été approuvé le 24 juin 2015. Il entraîne des modifications sur les conditions et les autorisations d'urbanisme. Dorénavant, le Maire devient l'autorité compétente en matière d'autorisations.

Pour conserver la gratuité du service, une convention doit être passée avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Approbation de la convention.

VOTE : unanimité

## **10 - EPF-SMAF : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES :**

Les Communes de Verneugheol (63), Chamalières-sur-Loire (43), Bonneval (43), Le Breuil (03), Jaligny sur Besbre (03), Saint Flour (15) et la communauté de communes de Livradois Porte d'Auvergne demandent leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Délibération pour approuver les demandes.

VOTE : unanimité

## **11 - ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE H.T.A :**

Dans le cadre du projet école, l'enfouissement de la ligne haute tension qui surplombe le chantier est prévu. Ces travaux permettront d'enfouir tous les réseaux aériens du bas de la rue du Parredon jusqu'à la rue des Foussats.

Le coût global estimé est de 117 600 €. La participation communale s'applique sur la remise de fouille pour un montant de 13 000 x 50 % soit 6 500 €.

Pour la partie Télécom, le coût pour la commune s'élève à 8 760 € dont 30 % sont pris en charge par le Conseil départemental.

Approbation du projet.

VOTE : unanimité

Démarrage des travaux pour l'école : début février.

## **12 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Fusion des communautés de communes**

Une réunion plénière ouverte à tous les conseillers des communes du territoire des 3 communautés de communes a eu lieu à Veyres-Monton le 26 janvier. Le rappel des règles et les échéances ont été formulés.

Le périmètre devra être arrêté par le Préfet le 31 mars. Puis, celui-ci devra arrêter le schéma de coopération intercommunale pour le 15 juin. Les communes auront 75 jours pour voter.

Il faudra définir les questions de gouvernance, de compétences et de lieu du siège. Il y aura 51 ou 52 élus communautaires dont 12 pour ACC (6 pour Vic-le-Comte et 1 pour les autres communes d'ACC).

### **b) Commission chemins**

La reconduction de la séance d'élitage avec les agriculteurs et les bénévoles est prévue au printemps. Date à définir.

### **c) Travaux à Buron**

Impasse de la fontaine, il faut résoudre un problème d'évacuation et de raccordement d'eaux usées au réseau.

#### **d) Travaux route de Vic**

Les nombreuses navettes de camions pour le dépôt de terre à la décharge de Fontcrépon a causé des nuisances aux riverains. Un accord avec C.T.P.P. a été trouvé pour limiter le trafic en déposant une partie des matériaux dans l'ancienne carrière de Puy Rousset.

En compensation de l'utilisation de dépôts sur notre commune, l'entreprise a effectué quelques travaux de rénovation de nos chemins : virage de Locha, aplanissement du chemin du cimetière.

#### **e) Demande de jobs d'été**

Une demande a été faite pour l'été prochain. Un poste reste à pourvoir.

#### **f) Échange de terrains à Buron**

La proposition d'échange de terrains pour aménager la ruelle entre la Rue des Vignerons et la Rue du Soleil couchant reste pour l'instant sans réponse.

**PROCHAIN CONSEIL : MARDI 23 FÉVRIER.**